

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

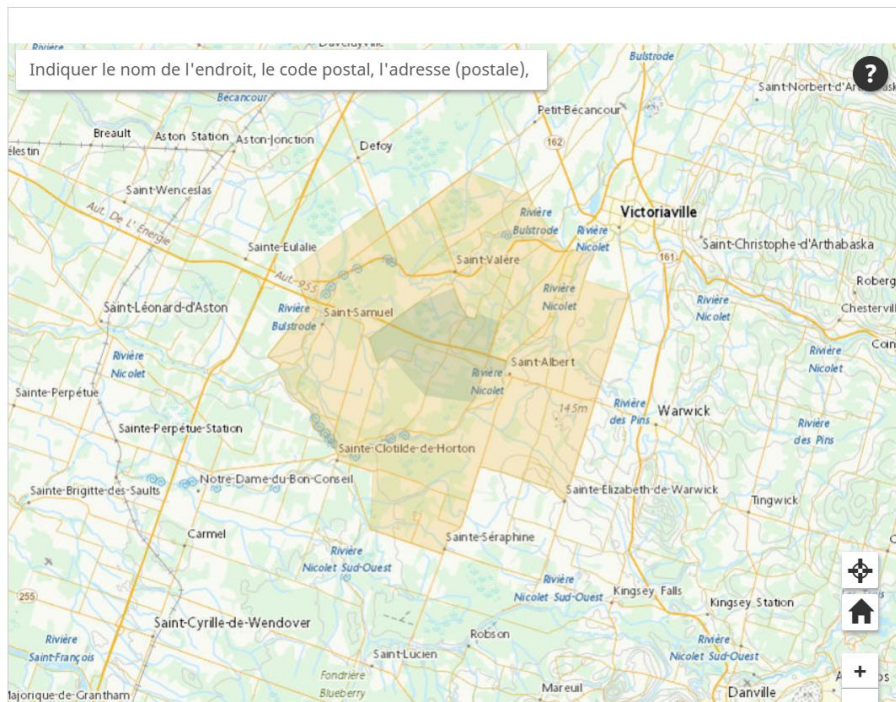
État de la situation

Deux ZCP affichées pour les cas d’influenza aviaire à Saint-Valère et à Saint-Jacques-Le-Mineur

L’Agence canadienne d’inspection des aliments (ACIA) vient d’émettre les deux zones de contrôle primaire pour les cas d’influenza aviaire confirmés vendredi dernier.

Le premier cas dans la MRC d’Arthabaska, au Centre-du-Québec (IP-69), a été confirmé comme un élevage de volailles non-commercial et une ZCP non-commerciale est donc émise (ZCP-319). **Par conséquent, tous les mouvements et activités du secteur avicole dans cette zone ne se font que par des permis généraux.** La section des permis généraux sur le site internet de l’ACIA peut être consultée au [lien suivant](#). Pour consulter les limites de la ZCP-319, vous pouvez le faire au [lien suivant](#).

Dernière mise à jour : 2026-01-19



- ZCP faiblement pathogène – Zone infectée
- ZCP faiblement pathogène – Zone de sécurité
- ZCP de la Vallée du Fraser – Zone infectée catégorie 2
- ZCP de la Vallée du Fraser – Zone infectée catégorie 1
- Commerciale - Zone infectée
- Commerciale - Zone de restriction
- Commerciale - Zone de sécurité
- Non commerciale - Zone infectée

Par conséquent, l’EQCMA retire donc immédiatement sa zone à risque préliminaire et sa zone de vigilance pour cette région.



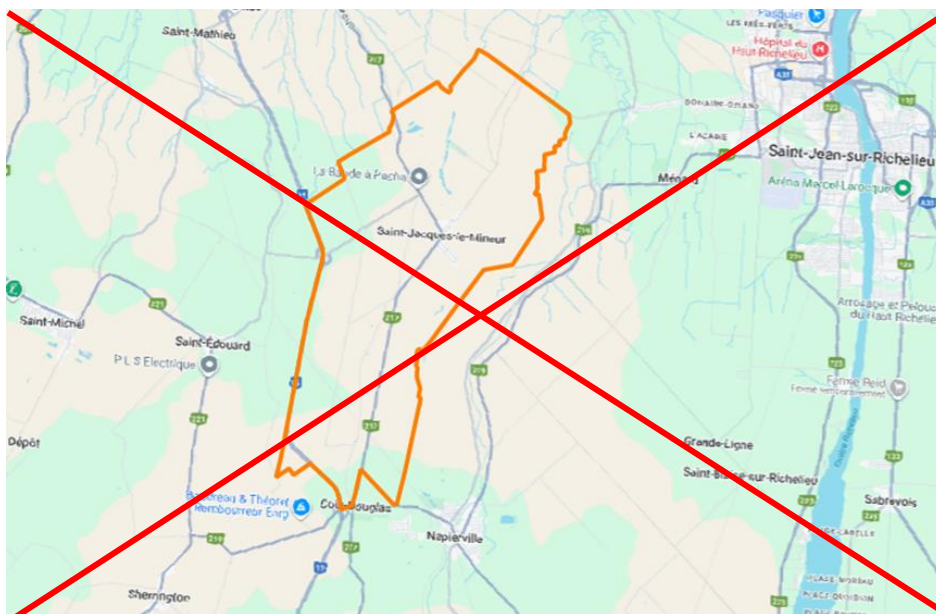
Pour le deuxième cas situé dans la MRC des Jardins-de-Napierville, en Montérégie (IP-70), qui a été confirmé comme étant un troupeau de volailles commercial non-contingenté, l'ACIA a émis une zone de contrôle commerciale (ZCP-320). Comme cette ZCP est commerciale, elle exige des permis spécifiques et généraux selon les activités. Veuillez vous référer à la section des permis de l'ACIA au [lien suivant](#) pour plus d'information.

Indiquer le nom de l'endroit, le code postal, l'adresse (postale),

- ZCP faiblement pathogène - Zone infectée
- ZCP faiblement pathogène - Zone de sécurité
- ZCP de la Vallée du Fraser - Zone infectée catégorie 2
- ZCP de la Vallée du Fraser - Zone infectée catégorie 1
- Commerciale - Zone infectée
- Commerciale - Zone de restriction
- Commerciale - Zone de sécurité
- Non commerciale - Zone infectée
- Non commerciale - Zone de restriction

Pour consulter les limites de la ZCP-320, vous pouvez le faire au [lien suivant](#).

Par conséquent, l'EQCMA retire donc immédiatement sa zone à risque préliminaire pour cette région.



Pour tous les producteurs dans ces zones, l'EQCMA recommande le maintien de la mise en application des mesures de biosécurité rehaussée (code orange). Ce protocole peut être consulté sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).

Bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP66	19 novembre 2025	MRC Vallée-de-l'Or	Commercial	ZCP-304 En zone de sécurité 18 déc.
IP67	12 décembre 2025	MRC de La Haute-Yamaska	Commercial	ZCP-314 En zone de sécurité 8 janv.
IP68	23 décembre 2025	MRC Pierre-De Saurel	Non-commercial	Pas de ZCP
IP69	15 janvier 2026	MRC d'Arthabaska	Non-commercial	ZCP-319 (non-commerciale)
IP70	15 janvier 2026	MRC des Jardins-de-Napierville	Commercial	ZCP-320 (commerciale)

Pour consulter la liste des cas d'IA au Canada, cliquer sur le [lien suivant](#).

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation